

Recommandations pour un élevage et un engraissement optimal des veaux



Dans de nombreuses exploitations, la moitié des veaux nouveau-nés sont victimes de diarrhée ou de grippe bovine durant l'élevage. Une telle recrudescence de maladies typiques des jeunes animaux est la plupart du temps causée par un manque de systématisation des méthodes de détention et d'affouragement. Le but de la présente brochure est de présenter les principes de base de l'élevage de veaux sains et performants.

Elle allie les expériences pratiques aux connaissances scientifiques actuelles et fournit une vue d'ensemble des principaux facteurs influençant la croissance et la santé des veaux.

Les recommandations suivantes s'adressent aux exploitations de naissance, aux marchands ainsi qu'aux exploitations d'engraissement. Elles ont été mises au point dans le but de soutenir l'élevage de veaux et peuvent être utilisées en collaboration avec votre chef d'exploitation, votre vétérinaire d'exploitation et votre conseiller.

Aide-mémoire pour le commerce des veaux d'engraissement



Les veaux dont une ou plusieurs articulations sont enflées doivent immédiatement être traités par un vétérinaire et ne peuvent être commercialisés.

Durant les premières semaines de vie, les veaux nouveau-nés sont particulièrement sensibles aux maladies infectieuses. Toutes les formes de stress abaissent leurs défenses immunitaires et augmentent le risque de contracter des infections.



Annoncer la couleur

Le groupe d'experts de la stratégie Qualité de l'agriculture et de la filière alimentaire suisses se réjouit du changement de paradigme pour la couleur de la viande de veau. Pour quelle raison? Par ce que les agriculteurs, les marchands, les bouchers et le commerce de détail réussiront qu'avec une bonne coopération. La nouvelle charte qui a vu le jour en avril 2012 évoque entre autre le partenariat commercial et la gestion de la qualité. Nous pouvons voir ce que cela signifie maintenant avec l'exemple de la couleur de la viande de veau, et s'appropriier ces nouvelles valeurs.

Christof Dietler, Président du groupe d'experts

www.qualitätsstrategie.ch

- Seuls les veaux âgés de plus de 21 jours et pesant au minimum 65 kg (de préférence 80 kg) peuvent être transportés.
- Assurez-vous d'effectuer autant que possible de courts transports, afin de minimiser l'inconfort des animaux.
- Dans les exploitations qui opèrent selon le principe du «tout dedans-tout dehors», il est essentiel de rentrer les veaux aux étables le plus rapidement possible, afin de prévenir l'apparition de nouvelles infections.
- Les veaux malades et affaiblis ne peuvent être transportés (sauf pour être soignés par un vétérinaire). Ils doivent être soumis à un traitement vétérinaire dans les plus brefs délais.
 - le cordon ombilical doit avoir un diamètre maximal d'1 cm et ne pas occasionner de douleurs,
 - une oreille (ou les deux) pendant légèrement est un signe probable d'otite contagieuse,
 - des zones du pelage peu denses ou sans poils (surtout au niveau du cou) indiquent la présence de poux,
 - l'enflure d'une ou de plusieurs articulations (surtout celle de la cheville ou du genou) et un boitement prononcé sont des signes d'infection grave,
 - les veaux souffrant de dartre (mycose) présentent des zones sphériques sans poils sur leur pelage. La dartre est contagieuse, facilement transmissible à l'homme, et ne devrait pas être introduite dans un cheptel.
- Les veaux chétifs ne devraient pas être mis sur le marché. La meilleure solution est un abattage précoce à l'exploitation de naissance.
- Une conduite calme et patiente des veaux avec des gestes peu nombreux mais doux est indispensable.
- Les stations collectives, les séjours dans d'autres exploitations et les mélanges répétés des veaux devraient à tout prix être évités.
- Les traitements médicamenteux doivent être consignés sur les documents d'accompagnement.
- La meilleure façon de prévenir l'apparition de maladies chez l'engraisseeur est de recruter des veaux auprès d'exploitations connues pour leurs bonnes méthodes de prise en charge, de détention et d'affouragement (voir l'aide-mémoire sur les veaux d'engraisseeur et d'élevage, UFA-Revue 1/2014).
- La vaccination contre la grippe bovine dès l'exploitation de naissance, en accord avec le vétérinaire d'exploitation, est importante pour la santé des veaux tant à l'exploitation de naissance qu'à l'exploitation d'engraisseeur.
- Appelez le destinataire suffisamment tôt, afin qu'il soit présent à l'arrivée des veaux, et que l'étable soit prête.



Les poux démangent et amènent les veaux à se gratter, ce qui laisse apparaître des zones sans poils sur leur pelage, surtout au niveau des épaules et du cou. Les cas de poux doivent être traités.

Aide-mémoire pour l'engraissement des veaux



Veau infesté de darts.

Le regroupement des veaux augmente considérablement le risque de propagation de maladies infectieuses. L'arrivée d'animaux malades le multiplie davantage.

Toutes les formes de stress abaissent les défenses immunitaires des veaux et augmentent le risque d'infections.

Un diagnostic et un traitement précoce des maladies augmentent la probabilité de guérison.

Livraison des veaux

- Soyez toujours présent à l'arrivée des veaux. Les veaux visiblement malades doivent être signalés au marchand, refusés ou acceptés sous certaines conditions. Le cas échéant, les veaux malades doivent être isolés et traités immédiatement par le vétérinaire.
- Observez les veaux au moment du déchargement et soyez attentifs aux signes suivants :
 - un boitement (infections causant une enflure des articulations, maladie antérieure ou blessure occasionnée par le transport),
 - un cordon ombilical épais (> 1 cm de diamètre), surtout s'il est accompagné de douleurs, indique une inflammation de la région ombilicale,
 - des zones sans poils sur les cuisses arrières (indiquent une diarrhée antérieure),
 - les veaux souffrant de darte (mycose) présentent des zones sphériques sans poils sur leur pelage. L'introduction de darts dans le cheptel devrait être évitée ;

- une oreille (ou les deux) pendant légèrement est un signe probable d'otite contagieuse.
- une expression fatiguée indique un inconfort; la température doit impérativement être mesurée (la température rectale normale se situe entre 38,0 °C et 39,5 °C).
- la région anale est humide et souillée en cas de diarrhée.
- des traces d'excréments accompagnées de sang sur la région anale indiquent une diarrhée parasitaire contagieuse.

- Un examen vétérinaire le lendemain de l'arrivée des veaux est conseillé



La quantité de litière est optimale lorsqu'un veau peut « faire son nid » et que ses pattes arrières ne sont plus visibles lorsqu'il est couché.

Gestion de l'entrée à l'étable

- Les veaux doivent être placés dans une étable bien nettoyée (voire désinfectée), sèche et vidée si possible quelques jours auparavant (vide sanitaire).
- L'étable doit être garnie d'une grande quantité de paille de haute qualité, afin que les très jeunes veaux stressés par le transport puissent s'y blottir confortablement (les pattes arrières devraient être cachées lorsque l'animal est couché).
- Lorsqu'ils ont fait un long trajet, les veaux doivent être abreuvés à l'aide de boissons riches en électrolytes, afin d'éteindre leur soif. La quantité de lait par buvée doit ensuite être progressivement augmentée.
- Les quelques veaux porteurs de poux à l'arrivée ne sont souvent pas repérés immédiatement. Dans les cas graves, on observe des zones sans poils sur le cou et/ou derrière les oreilles. Les poux sucent le sang des veaux et les affaiblissent. Il est donc conseillé de traiter tout le groupe, en accord avec le vétérinaire d'exploitation.
- Dans le cas d'un traitement par infusion, il est recommandé de tondre le haut du dos (largeur correspondant à la tête de la tondeuse).
- Il est également conseillé d'administrer au moins une fois des préparations de fer, de vitamine E et de sélénium au début de l'engraissement.
- Dans les exploitations d'engraissement, la grippe bovine est la principale raison d'un recours aux antibiotiques. Tout recours à une médication doit faire l'objet d'une discussion avec le vétérinaire d'exploitation.
- Il est recommandé de vacciner les veaux non vaccinés contre la grippe bovine. L'administration d'un vaccin par voie nasale permet généralement une évolution de la maladie vers une forme plus bénigne et d'éviter les décès.



Nettoyer l'étable à l'aide d'un jet à haute pression, la sécher puis la laisser vide quelques jours font partie d'une gestion optimale des étables.

Lait et poudre de lait

- Le lait et la poudre de lait sont un milieu de culture idéal à la prolifération de bactéries pathogènes. Assurez-vous de nettoyer soigneusement et régulièrement les automates et les réservoirs de lait. L'utilisation de réservoirs réfrigérés en été permet de lutter davantage contre la prolifération bactérienne.
- Si les réservoirs ne sont pas réfrigérés, les sous-produits laitiers doivent obligatoirement être livrés plusieurs fois par semaine.
- Si les veaux boivent moins de lait sans montrer d'autres signes de maladie, la qualité du lait ou du sous-produit laitier doit être examinée.
- Il est important de veiller à ce que la poudre de lait soit d'excellente qualité:
 - haute teneur en protéines de lait
 - aucune protéine végétale
 - aucun ou faible quantité d'additifs végétaux
 - faible teneur en cellulose brute ($< 0,1\%$) et en cendres brutes ($< 8\%$).
- Un maximum de 10 tétines par abreuvoir réduit considérablement le stress social.



Eau, aliment solide et minéraux

- Les veaux doivent avoir accès à de l'eau en permanence (Ordonnance sur la protection des animaux, art. 37, al. 1):
 - les veaux sont moins susceptibles de trop consommer d'eau ou pas assez de lait s'ils ont déjà bu de l'eau à l'exploitation de naissance.
 - l'eau doit être mise à la disposition du veau dans une surface ouverte et à une hauteur adaptée.
 - si un veau ne boit pratiquement que de l'eau et ne mange quasiment que des aliments solides, il n'est pas apte à être engraisé. Environ 2% des veaux d'engraissement ne sont pas aptes à être engraisés principalement avec du lait. Cherchez des solutions afin de les éloigner du groupe d'engraissement et de les élever en tant que broutards.
- Les veaux doivent avoir accès à du fourrage structuré riche en fibres brutes tel que le foin et les pellets de maïs plante entière (Ordonnance sur la protection des animaux, art. 37, al. 4):
 - un fourrage de haute qualité augmente la consommation des veaux et améliore ainsi leur santé,
 - la consommation de 30 – 40 kg d'aliment solide par veau durant toute la durée de l'engraissement montre que l'aliment est appétant et digeste.
- De nombreux veaux présentent une carence en minéraux et en oligoéléments (fer, sélénium, magnésium, etc.). Ils commencent alors à manger les saletés sur le sol ou à lécher tout ce qu'ils peuvent (pica). Veillez à ajouter des suppléments à l'alimentation liquide et à employer des pierres à sel pour éviter les carences.

Détention

- Plus un veau a de surface à sa disposition, moins la pression des germes est importante. Au moins 3 m² par veau sont recommandés. Il faut strictement éviter d'entasser les veaux.
- Le volume d'air est un facteur décisif pour la santé du veau. Le volume d'air par veau devrait être de 6–8 m³.
- Les petits groupes diminuent la pression d'infection et le stress social. Il a été démontré que cela engendre moins de maladies infectieuses.
- Un nettoyage toutes les 6 semaines présente les avantages suivants :
 - Diminution des gaz nocifs (surtout l'ammoniac), qui endommagent les poumons,
 - un matelas de fumier mouillé ne sèche pas malgré plusieurs changements de litière, c'est pourquoi il doit être renouvelé régulièrement,
 - un nettoyage plus fréquent rend le travail moins pénible (le matelas est encore relativement léger).
- Renouveler la litière au moins une fois par jour. Dans les systèmes de stabulation à aire multiple, il faut compter 2 kg de litière de paille par jour et par veau, alors que les besoins sont plus élevés dans les stabulations à litière profonde.
- Une stabulation à aire multiple a de nombreux avantages :
 - l'absence de litière dans les aires où se trouvent les abreuvoirs et les points d'eau diminue l'humidité des lits de paille,
 - une zone extérieure encourage les veaux à y faire leurs besoins (litière moins salie),
 - les animaux ont plus de place, ils ont davantage d'échappatoires et sont donc moins stressés.
- Des sorties en plein air sont bénéfiques pour les veaux. L'exposition directe aux rayons du soleil leur permet de produire de la vitamine D et a des vertus désinfectantes.
 - les sorties réduisent la consommation de paille, car une grande partie des excréments s'accumule à l'extérieur,
 - la sortie doit être conçue de manière à ce que – surtout l'hiver – les veaux soient protégés des courants d'air lorsqu'ils se trouvent dans la zone intérieure (rideaux à lanières, corridor de sortie dont les murs coupent les courants d'air, etc.),
 - la zone extérieure facilite la gestion du nettoyage, car les veaux peuvent être brièvement retenus à l'extérieur.
- Les veaux apprécient énormément les aires de couchage extérieures paillées. Un couchage fréquent dans la zone extérieure est extrêmement bénéfique à la santé des poumons.
- Par temps froid, les veaux – surtout lorsqu'ils pèsent moins de 100 kg – dépensent beaucoup d'énergie pour maintenir la température corporelle.
 - ajoutez de la paille fraîche au moins une fois par jour, afin que la litière soit toujours sèche et que les veaux puissent s'y blottir,
 - un passage pour les veaux peut être aménagé en installant un plafond en bois amovible mesurant 1,5 m de hauteur ou en empilant temporairement des bottes de paille (et en utilisant des panneaux de bois comme plafond).
- Vérifier que la différence de poids entre les veaux des différents groupes ne dépasse pas 50 kg. De trop grandes variations de poids entraînent un stress social et affaiblissent le système immunitaire.



Pendant l'engraissement

- Observer les animaux est le meilleur moyen d'identifier suffisamment tôt les maladies. Les veaux malades doivent immédiatement faire l'objet d'un examen plus approfondi. La mesure de la température rectale est extrêmement importante, mais la fièvre n'accompagne pas toutes les maladies. Doivent faire l'objet d'une attention particulière les veaux qui:
 - boivent clairement moins ou qui hésitent à le faire,
 - restent couchés pendant le renouvellement de la litière,
 - manquent d'intérêt et/ou se tiennent la tête légèrement pendante,
 - restent la tête face au mur, voire parfois même appuient leur tête contre le mur,
 - ont une respiration plus rapide lorsqu'ils sont couchés que les autres veaux,
 - secouent souvent la tête, ont une oreille (ou les deux) qui pend légèrement (signe d'une otite douloureuse et contagieuse),
 - se tiennent le dos voûté, voire gémissent légèrement à l'expiration ou grincent des dents,
 - semblent nerveux, se couchent et se relèvent tout de suite ou se frappent le ventre avec les pattes arrières (signe de douleurs abdominales telles que les coliques),
 - ont un ventre gonflé,
 - ont le pelage mouillé, car ils se couchent à des endroits froids et mouillés,
 - ont les flancs creux («ventre vide»).
- En cas de doute, adressez-vous toujours à votre vétérinaire. L'engraisseur n'administre un traitement qu'avec l'accord du vétérinaire d'exploitation, en faveur d'une gestion systématique et ciblée de la santé des troupeaux.
- Si plus de 10% des animaux d'un même groupe tombent malades en l'espace de 24 heures, il est très probable qu'une infection se soit propagée. Un traitement de groupe établi par le vétérinaire d'exploitation doit être envisagé.
- Les veaux malades ont besoin de calme pour se rétablir. Aménagez une étable qui servira d'infirmier, où vous pourrez tenir le veau à l'écart du groupe et le surveiller correctement. La réintégration au sein du groupe ne pose aucun problème lorsque le veau est âgé de moins de 5 mois.
- Les veaux atteints de maladies chroniques sont les hôtes d'une multitude de germes pathogènes qui compromettent constamment la santé de tout le groupe. Pour des raisons de santé et de protection des animaux, l'euthanasie est dans ce cas nécessaire.
- Tondez le dos et les épaules des veaux dont le pelage est mouillé par la sueur (largeur équivalente à deux mains).



Impressum

Editeur

Proviande

avec le soutien de la Société des Vétérinaires Suisses et du Service Sanitaire Bovin

Auteurs

Corinne Bähler, Kälberpraxis

Martin Kaske, Service Sanitaire Bovin

Layout

Michael Knipfer

Impression

AGRIDEA

Images

Kälberpraxis et Service Sanitaire Bovin

